



FRANCE
compétences

**PRESENTATION
FRANCE COMPÉTENCES**

**GARANTIR LES
COMPÉTENCES
D'AUJOURD'HUI ET
INVESTIR DANS
CELLES DE DEMAIN**



QUI SOMMES NOUS?

- **Créée le 1^{er} janvier 2019** par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 (art. 36) ;
- Est la **seule instance de gouvernance nationale** de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- Sous la forme d'un **établissement public à caractère administratif** doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle ;
- **Gouvernance quadripartite** composée de l'Etat, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées

NOTRE RÔLE

- **1^{ère} autorité nationale de financement et de régulation** de la formation professionnelle et de l'apprentissage
- A pour objectifs **de promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles**
- Contribue également à **l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage**
- Pour cela, France compétences se doit de **renforcer la transparence et la simplification du système**



NOS MISSIONS

Financer et répartir

les fonds mutualisés entre:

- les **11 OPCO** pour la promotion de l'alternance et pour le développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés
- les **Régions** pour soutenir les CFA et le développement économique territorial
- la **CDC** pour le CPF
- l'**État** pour la formation des demandeurs d'emploi
- l'**ASP** pour financer le permis de conduire des apprentis
- les **CPIR** pour les projets individuels de transition professionnelle
- les opérateurs du **CEP** des actifs occupés du secteur privé

Une Médiatrice, nommée pour 3 ans, instruit les réclamations individuelles des salariés concernant ces deux derniers dispositifs.

Réguler et contrôler

les règles de prise en charge et la qualité des actions de formation par :

- la collecte des informations transmises par les prestataires de formation
- l'observation des coûts
- des avis et des recommandations

Garantir

l'adéquation des certifications professionnelles aux besoins économiques et sociaux :

- en s'assurant de la qualité et de la lisibilité des certifications enregistrées aux RNCP et RSCH

Organiser

le CEP pour les actifs occupés du secteur privé :

- avec un accompagnement adapté aux besoins des personnes souhaitant construire leur parcours professionnel

Evaluer et informer

pour contribuer au débat public :

- par des études sur le développement des compétences et des qualifications des actifs
- avec un rapport annuel sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Glossaire

ASP : Agence de Services et de Paiement
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CEP : Conseil en évolution professionnelle
CFA : Centre de formation des apprentis
CPF : Compte personnel de formation
CPIR : Commissions paritaires interprofessionnelles régionales
OPCO : Opérateurs de compétences
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles
RSCH : Répertoire spécifique des certifications et des habilitations

INSTALLATION

- Gouvernance et organisation interne
- Construction de la feuille de route et respect des échéances imposées par la loi



2020 : Publication des 2 rapports annuels et organisation de l'Assemblée générale

APPRENTISSAGE

Converger les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

- Près de 7 000 recommandations ont été émises
- 98% de ces recommandations ont été suivies par les branches
- [Publication de l'ensemble des niveaux de prise en charge](#)



Suivi et observation des coûts

Faciliter la mobilité géographique des apprentis

- Février : convention avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP)
- Une aide de 500 euros pour financer le permis de conduire des apprentis
- Au 27/08/2019 : 7 722 aides au permis ont été versées aux apprentis



Suivi dans le cadre d'un comité de pilotage avec la DGEFP et ASP

QUALITE DES ACTIONS DE FORMATION

- Lancement de la procédure de sélection des instances de labellisation



Décembre 2019: sélection des instances de labellisation (hors COFRAC)

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Installation de la commission et d'un comité scientifique

- Publication de notes de doctrines pour expliquer les orientations et les nouvelles exigences
- Travail sur la constitution d'une liste de métiers en forte évolution ou émergents



Décembre 2019: publication de la liste des métiers en forte évolution ou émergents, réalisée par le Comité scientifique

Modernisation des outils numériques

- Février : mise en œuvre d'une procédure dématérialisée des demandes d'enregistrement
- Juin : mise en ligne de l'espace officiel de la certification



Continuer à améliorer les procédures d'instruction et d'enregistrement – Objectif: environ 90-100 demandes d'enregistrement présentées par commission

ORIENTATION ET TRANSITION PROFESSIONNELLE

Organiser le CEP des actifs occupés du secteur privé

- Avril : publication du marché public qui vise la sélection dans chaque région d'un opérateur chargé d'accompagner les personnes à construire leur parcours professionnel
- Juin : début de la phase d'instruction et analyse des candidatures reçues



Octobre 2019: sélection des opérateurs CEP

Janvier 2020 : mise en place opérationnelle du service auprès des actifs occupés du secteur privé

Définition des règles et priorités de prise en charge pour le CPF de transition

Être à l'écoute des réclamations des usagers

- Nomination d'une Médiatrice chargée de répondre aux réclamations individuelles des usagers concernant le CEP des actifs occupés du secteur privé et le CPF de transition professionnelle



2020 : publication du rapport annuel de la Médiatrice

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

SUIVEZ-NOUS

www.francecompetences.fr

 @Fcompetences_fr  France compétences